

DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire **LE PREMIER JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ**, salle Morel, après convocation légale, à **18h30**, sous la présidence de Madame Magali DUVERNOIS, Maire.

Etaient présents :

Magali DUVERNOIS, Mathieu MOINE, Sylvie VALLAT, Pascal BAU, Milène LABREUCHE, Christel CHARION, adjoints, Claude DODIN, Mohamed FAIK, Pascale ZEBBICHE, Dominique LINOZZI, Melissa UNLU, Nathalie PHILIPPE, Michel PERROT, Marylyne VERNEY-RICHARD, Jean-François ERARD, Josiane SANSEIGNE, Louis BAUDREY, Nathalie NOIROT, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés :

Armelle TEMEN a donné procuration à Christel CHARION
Driss HAJAM a donné procuration à Magali DUVERNOIS
Claire BOURGAU a donné procuration à Milène LABREUCHE
Jean-Louis BERTOCCHI a donné procuration à Louis BAUDREY

Etaient absents :

Christian POUX

Participaient à la séance :

Florine LACROIX, Directrice générale des services
Agathe VINCENT, Cabinet du Maire

Madame le Maire a ouvert la séance et constaté que le quorum était atteint.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le conseil. Sylvie VALLAT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Informations – décisions du Maire :

Mme le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal depuis la dernière réunion :

- 2025-04 – Demande de subventions à la Région pour la réalisation des études dans le cadre du projet de regroupement des écoles et du périscolaire
- 2025-05 – Attribution d'un marché pour l'acquisition d'un tracteur
- 2025-06 – Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de regroupement des écoles et du périscolaire
- 2025-07 – Convention portant cession de buts de handball à l'association BEEEX-VA

Question 2025-39- Arrêt du procès-verbal de la séance du 01/04/2025

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 01/04/2025.

La proposition est approuvée à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-40 – Enfouissement des réseaux d'électricité, éclairage public, génie civil de télécommunication

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. L'opération est située Grande Rue.

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat ci-jointe.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 524 800 € TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière jointe.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- De demander au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-41 – Modification du tableau des emplois – Création de poste

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs de la commune,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grades.

Les modifications s'opèrent de la façon suivante :

Création	Emplois	Nombre d'heure par semaine
Création	Attaché territorial	Temps complet

Madame le Maire propose de valider la modification du tableau des emplois.

La proposition est approuvée à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-42– Mise en place de cartes d'accès à la déchetterie verte

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la nécessité de réguler l'accès à la déchetterie verte afin d'en garantir l'usage exclusivement aux particuliers résidant à Exincourt,
Vu les objectifs de maîtrise des coûts de fonctionnement et de préservation de l'environnement,

Considérant l'intérêt de réserver l'accès à cette infrastructure aux seuls administrés de la commune afin de garantir un service de proximité de qualité,
Considérant la nécessité de mettre en place un dispositif d'accès permettant d'identifier les usagers autorisés,
Considérant qu'une carte d'accès constitue une solution simple, efficace et sécurisée,

Il y a lieu alors de mettre en place un système de carte d'accès individuel pour accéder à la déchetterie verte destinée aux déchets verts. Ce dispositif est obligatoire pour tout usager.

L'accès à la déchetterie verte est réservé uniquement aux particuliers résidant sur le territoire de la commune d'Exincourt. La délivrance de la carte est conditionnée à la présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. La première carte est délivrée gratuitement à chaque foyer sur demande. En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte, un duplicata pourra être délivré moyennant une participation financière fixée à 10 euros. Et afin de garantir la sécurité du lieu, des caméras seront installées pour sanctionner les infractions.

Les modalités de délivrance de la carte seront précisées par un arrêté municipal et les conditions d'utilisation de la carte ainsi que de la déchetterie verte seront inscrites dans une charte d'utilisation (modèle en annexe).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à mettre en place ce système de carte d'accès à la déchetterie verte tel que présenté ci-dessus et de l'autoriser à signer tous documents afférents.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-43 – Projet immobilier NEOLIA - Rétrocession d'une voirie par NEOLIA – intégration dans le domaine public communal – dénomination et numérotation

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de l'adresse et notamment les dispositions relatives à la compétence des communes en matière de dénomination et de numérotation des voies,

Vu le projet d'aménagement réalisé par la société Néolia au niveau de l'impasse des Ecureuils au lieu-dit « Champs du Chemin de vers Etupes » prévoyant la réalisation d'un lotissement comprenant 8 lots destinés à la construction d'habitations collectives et individuelles,

Considérant que la société Néolia souhaite rétrocéder à la commune la voirie du programme immobilier, les trottoirs et les places de stationnement.

Considérant que cette voie répond aux critères d'intérêt public et peut être intégrée dans le domaine public communal,

Considérant que cette rue, une fois intégrée, doit recevoir une dénomination officielle afin de permettre l'adressage postal,

Considérant que la numérotation des habitations et des parcelles est nécessaire à la gestion des services publics (courriers, secours, livraisons, recensement...)

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter la rétrocession par la société Néolia de la voirie du programme immobilier, les trottoirs et les places de stationnement,
- De décider de l'intégration de cette voirie dans le domaine public communal,
- De décider que la dénomination de la voie sera attribuée à un prochain conseil municipal,
- De valider la numérotation des adresses postales de cette rue, conformément au plan d'adressage joint en annexe, établi par les services municipaux,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette rétrocession,

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-44 – Ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi – Fixation des tarifs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la volonté municipale d'élargir l'offre d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire,

Considérant que l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) n'est actuellement pas ouvert le mercredi,

Considérant que la commune souhaite désormais proposer une ouverture de cet accueil le mercredi afin de répondre aux besoins des familles du territoire,

Considérant que la participation financière de la commune pour l'année 2025 s'élève à 215 000 euros comme prévu dans le Budget Primitif 2025 et celle de 2024 s'élevait à 160 706 euros,

Considérant qu'il convient également d'approuver les tarifs applicables aux familles pour l'accueil du mercredi,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis à compter de septembre 2025,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision
- D'approuver les tarifs applicables aux familles pour l'accueil du mercredi selon les tableaux ci-après. Il est précisé également que les enfants dépendants de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que ceux scolarisés dans la classe ULIS d'Exincourt sont considérés comme Exincourtois.

DEMI-JOURNEE SANS REPAS 8h30-11h30 ou 13h30-16h30	
QF - TRANCHES	ESTIMATION TARIF EXINCOURT
0-450	3 €
451-800	3.50 €
801-1100	4 €
1101-1400	4.50 €
1401 et +	5 €
EXTERIEURS, NC	12 €

JOURNEE AVEC REPAS 8h30-16h30	
QF - TRANCHES	ESTIMATION TARIF EXINCOURT
0-450	6 €
451-800	6.50 €
801-1100	10 €
1101-1400	13 €
1401 et +	15 €
EXTERIEURS, NC	25 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN 7h30-8h30	
QF - TRANCHES	ESTIMATION TARIF EXINCOURT
0-800	1 €
801-1400	1.10 €
1401 et +	1.20 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR		
QF - TRANCHES	16H30-17H30	16H30-18H
0-800	1 €	1.50 €
801-1400	1.10 €	1.65 €
1401 ET +	1.20 €	1.80 €

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-45 – Résultat consultation Marché public – Marché de travaux portant sur la sécurisation de la RD34c et de la création d'une liaison douce

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R2124-1 et suivants relatifs aux procédures de passation des marchés publics,
 Vu la consultation lancée dans le cadre d'un marché de travaux portant sur la sécurisation de la RDC34c et la création d'une liaison douce,
 Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié 3 juin 2025,
 Vu la date limite de remise des offres fixée au 26 juin 2025 à 12h.

Après consultation de la Commission d'appel d'offre le 30 juin 2025 à 17h30, l'offre de la société Eurovia a été retenue.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le choix réalisé par la CAO et d'autoriser Mme le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-46 – Constitution de servitudes au profit de la société 2R Investissements – Parcelle cadastrée AA n°474

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les dispositions relatives au domaine privé des communes,
 Vu le Code civil, notamment ses articles 682 et suivants relatifs aux servitudes,
 Vu la demande formulée par la société 2R Investissements, représentée par son président Monsieur Romain Rollat, concernant la constitution de servitudes au profit de la parcelle cadastrée section AA n°474 située rue du Croissant à Exincourt,

Considérant que cette parcelle, suite à la division foncière opérée par la société 2R Investissements, se trouve enclavée et n'a pas d'accès direct à la voie publique,

Considérant que pour permettre l'accès à ladite parcelle et sa viabilisation, il convient de constituer sur le domaine privé de la commune les servitudes suivantes :

- Une servitude de passage de locomotion pour les piétons et les véhicules,
- Une servitude de passage de canalisations et de divers réseaux secs et humides,
- Une servitude de tour d'échelle, pour permettre l'entretien des constructions proches des limites de propriété,

Considérant que ces servitudes seront établies par acte authentique signé entre la commune d'EXINCOURT et la société 2R Investissements,

Considérant que ces servitudes sont constitutives de droits réels sur le domaine privé de la commune et nécessitent une décision du conseil municipal,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la constitution, au profit de la parcelle cadastrée section AA n°474, de servitudes de passage et de réseaux, sur les parcelles appartenant au domaine privé de la commune, selon les modalités suivantes :
 - Servitude de passage de locomotion pour l'accès à la voie publique,
 - Servitude de canalisations et de divers réseaux secs et humides,
 - Servitude de tour d'échelle pour l'entretien de bâtiments en limite de propriété.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié (projet en annexe) ainsi que tout document nécessaire à la constitution de ces servitudes.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

<p align="center">Question 2025-47 Organisation de cours de natation pour les élèves de l'école communale – Engagement de principe à inscrire les crédits au BP 2026</p>

L'adjointe en charge des affaires scolaires expose au Conseil Municipal que l'équipe enseignante de l'école communale souhaite organiser des séances de natation pour les élèves au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Cette activité, qui participe pleinement à l'apprentissage du « savoir-nager » dans le cadre du socle commun de compétences, suppose une inscription anticipée auprès de la structure d'accueil, dès à présent, afin de garantir les créneaux de piscine.

Or, les dépenses correspondantes (transport, entrée, encadrement...) seront à inscrire au budget primitif 2026 de la commune.

Afin de permettre la préinscription des élèves sans attendre le vote formel du budget, il est proposé au Conseil municipal de :

- Donner un accord de principe pour la participation des élèves de l'école communale aux cours de natation durant l'année scolaire 2025-2026 ;
- S'engager à prévoir les crédits nécessaires au financement de cette action dans le budget primitif 2026 de la commune.
- D'autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-48 – Lutte contre le frelon asiatique – participation financière de la commune à l'enlèvement des nids de frelons asiatiques

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants,

Considérant que le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante à très forte capacité d'adaptation et de dispersion. La prolifération de ces nuisibles a des conséquences à la fois :

- Sanitaires : une piqûre de frelon asiatique est plus douloureuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille, bien qu'elle ne soit pas plus dangereuse, sauf en cas de piqûres multiples ou d'allergie au venin d'hyménoptère,
- Economique : les frelons asiatiques détruisent les ruches ce qui nuit à l'apiculture
- Ecologique et environnementales : ils s'attaquent aux insectes pollinisateurs, freinant ainsi la pollinisation et menaçant la chaîne alimentaire.

Considérant la prolifération croissante des frelons asiatiques sur le territoire communal et les risques qu'ils représentent pour la biodiversité locale, la sécurité des personnes et la santé publique,

Considérant la difficulté et le coût que représente l'enlèvement des nids pour les administrés,

Considérant la volonté de la commune de soutenir ses administrés dans la lutte contre ce fléau,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De mettre en place une aide financière à destination des administrés pour participer au financement de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques situés sur des propriétés privées, excepté pour les parcelles gérées par des organismes logeurs ;
- De décider que la participation se fera à hauteur de 80 euros TTC par intervention. Cette somme sera versée directement à l'administré sur présentation de la facture et de son RIB en mairie. La participation de la commune se fait dans la limite des crédits inscrits au budget.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2025-49 – Groupement de commandes permanent - Convention constitutive entre Pays de Montbéliard Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux / Mixtes et autres établissements publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-4 imposant la signature d'une convention de groupement de commandes avant l'engagement de toute procédure de passation de marchés publics mutualisés,

Vu la délibération n° C2023/90 du 30 mars 2023 du Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération portant engagement de la procédure de modification statutaire visant à l'intégration d'une nouvelle compétence dite « supplémentaire » : la constitution de groupements de commandes,

Considérant l'accord obtenu à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération au cours du 2^{ème} trimestre 2024 permettant au Préfet de procéder à la modification statutaire susmentionnée,

Considérant que pour rendre cette nouvelle compétence pleinement opérationnelle et en amont de toute procédure d'achats groupés, il convient à présent de conclure entre l'Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux / Mixtes et autres établissements

publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard, une convention constitutive de groupement de commandes permanent définissant notamment les modalités de fonctionnement du groupement,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes permanent dont le projet est joint en annexe et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

DIVERS

- Informations diverses : Représentation des conseillers communautaires à PMA. Il faut faire un choix entre appliquer le droit commun ou alors délibérer pour appliquer une proposition faite par PMA. La représentation dépend du nombre d'habitants dans les communes. Dans tous les cas Exincourt n'est pas touchée, il y a deux représentants. Il vaut mieux laisser le droit commun s'appliquer. Tout le monde est d'accord.
- Questions diverses :
 - Madame SANSEIGNE précise qu'elle a été interpellée concernant la circulation dans le quartier de Champagne. En effet les rues du Maroc et des Nations ont été mises en sens unique en montant mais il manque en haut de la rue des Nations un panneau d'interdiction de tourner à gauche. De plus dans le bout de la rue d'Echelotte il faudrait aussi indiquer la zone 30.
Mme le Maire précise que les habitants ont fait des retours positifs de ces changements, que plusieurs réunions ont été faites avec eux pour cette mise en place et que nous allons voir pour ajouter ces panneaux manquants ainsi qu'un traçage supplémentaire.
 - Mme le Maire indique au conseil qu'il y aura sûrement un conseil municipal exceptionnel en juillet car l'entreprise Wagner a arrêté son activité et qu'il n'y a pour l'instant pas de reprise. Et après échange avec la propriétaire, la commune aurait un projet de création de maison de santé.
 - Monsieur BAUDREY demande s'il y aura une présentation du projet de regroupement des écoles et du périscolaire.
Mme le Maire précise que ce sera fait au prochain conseil.
- Manifestations à venir :
 - 13 juillet : Fête Nationale, Complexe Sportif.
 - 3 août : Tour cycliste PMA Critérium, CC Etupes.
 - 31 août : Vide grenier, Comité des Fêtes, Complexe sportif.
 - 5 septembre : Marché du Soir, PMA/CDF/Ville d'Exincourt, complexe sportif.
 - 13 septembre : Fête du sport, complexe sportif.
- Prochain Conseil Municipal : 30 septembre à 18h30, salle Morel

Mme le Maire souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

La séance est levée à 19h10.